

Commune de BOUXIERES AUX DAMES

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2008

DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON DE
MALZEVILLE

L'an deux mil huit, le vingt cinq juin, le Conseil Municipal de la commune de Bouxières Aux Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. BARTH**.

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 25
de votants : 27

Etaient présents : M. BARTH, M. DEJY, Mme LALANTE, M. FRISTOT, Mme DIAZ-PRIETO, M. BOILLON, Mme VIDAL, Mme FOUSSE-TONI, Mme HOYET, M. BREVAL, Mme SCHERER, M. MICHEL, Mme LIZER-KEMPF, M. FABIANI, M. CHEVREUX, Mme MORIN-ESTEVEVES, M. VALLE, M. GUERLOT, Mme GAREL, M. RAPPENNE, Mme STEF, M. DELOULE, M. POMMIER, M. MACHADO, M. FLAMAND.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :
M. RIEUF à M. CHEVREUX
Mme PAULY à M. FRISTOT

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 26/06/2008 et que la convocation du Conseil avait été faite le 17/06/2008
Le maire,
J. BARTH

Un scrutin a eu lieu, M. RAPPENNE a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

APPROBATION DU RAPPORT DU DELEGATAIRE SUR LA GESTION DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Le décret N° 95 – 127 du 8 février 1995 impose aux collectivités de présenter à leur assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

Vu le rapport soumis à son examen,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Adopte le rapport de VEOLIA EAU - CGE sur la gestion du service public de l'eau et de l'assainissement.

Délibération adoptée par 24 voix pour, 3 abstentions (Mme STEF, M. DELOULE, M. RAPPENNE).

SERVICE DE L'EAU POTABLE AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2007

Le budget eau potable a été voté en suréquilibre tant en exploitation (16 050,54 €) qu'en investissement (3 050,70 €).
En raison de la nécessité de réaliser des travaux, il convient de modifier l'affectation des résultats de l'exercice 2007.

Ces travaux sont les suivants :

- changement de 3 branchements en plomb récemment découverts pour 9 073 € TTC,
- pose de vannes sur la conduite alimentant le réservoir d'eau rue du Général Leclerc et pose d'un système de purge pour 7 870,40 € TTC,

soit un total de 16 943,40 € TTC.

Il est proposé d'ouvrir 19 101,24 € au compte 2315 (immobilisations en cours). La différence entre cette somme et les 16 943,40 € ci-dessus (soit 2 157,84 €) permettra de réaliser un branchement supplémentaire, si cela s'avère nécessaire.

Vu le rapport soumis à son examen,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide d'inscrire au compte 2315 la somme de 19 101,24 €.
- Décide d'affecter une partie de l'excédent antérieur de fonctionnement, à savoir 16 050,54 €, au compte 106 (réserves).
- Précise que le budget eau potable se présente désormais comme suit :

Section d'exploitation			
Dépenses		Recettes	
Total avant modification	19 726,35	Total avant modification.	35 776,89
		Diminution de l'excédent antérieur de fonctionnement reporté (pour affectation)	- 16 050,54
Total modification après	19 726,35	Total après modification	19 726,35

Section d'investissement			
Dépenses		Recettes	
Total avant modification	12 161,80	Total avant modification.	15 212,50
Ouverture de crédits au c/2315	19 101,24	Ouverture de crédits au c/106 (pour affectation)	16 050,54
Total après modification	31 263,04	Total après modification	31 263,04

Délibération adoptée à l'unanimité.

**INSTRUCTION DES AUTORISATIONS
D'OCCUPATION DU SOL – CONVENTION
DE MISE A DISPOSITION**

En application de l'article L. 422-8 du Code de l'urbanisme, la commune a la possibilité de procéder elle-même à l'instruction des demandes d'autorisation d'occupation du sol (permis de construire, de lotir, de démolir...) ou de confier cette mission à la direction départementale de l'Équipement.

Il est proposé au conseil municipal de confier l'instruction des demandes d'autorisation d'occupation du sol à la direction départementale de l'Équipement.

Vu le rapport soumis à son examen,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide de confier l'instruction des demandes d'autorisation d'occupation du sol à la direction départementale de l'Équipement,
- autorise le maire à signer la convention jointe en annexe.

Délibération adoptée à l'unanimité.

MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE

Par délibération du 19 février 2003, le conseil municipal a institué le régime indemnitaire des fonctionnaires titulaires ou stagiaires de la commune.

Afin de pouvoir verser des primes exceptionnelles aux agents non titulaires des services techniques, le conseil municipal a décidé, lors de sa réunion du 25 avril 2007, d'ouvrir la possibilité de verser l'indemnité d'administration et de technicité (IAT) aux agents non titulaires de la filière technique.

Le régime indemnitaire tel qu'il est instauré ne permet donc pas de verser de primes aux agents non titulaires, hormis ceux relevant de la filière technique. Il est donc proposé au conseil municipal d'ouvrir la possibilité de verser à tous les agents non titulaires les primes prévues pour les agents titulaires ou stagiaires.

Vu le rapport soumis à son examen,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide d'ouvrir la possibilité de verser les primes et indemnités instaurées par délibérations du 19 février 2003 par le conseil municipal aux agents non titulaires, que ces agents soient vacataires, auxiliaires ou contractuels, pour l'ensemble des filières.

- précise que les modalités de versement des primes aux agents non titulaires seront les suivantes :

- La décision de verser ou non aux agents non titulaires une prime ou indemnité et le montant versé relèveront de l'autorité territoriale en fonction :
 - o de la manière de servir,
 - o de l'absentéisme.
- Le versement de primes ou indemnités, s'il est décidé par l'autorité territoriale, se fera en une ou plusieurs fois par an, sous forme de prime exceptionnelle.
- Le calcul du crédit global des primes et indemnités sera effectué selon les modalités définies pour le personnel titulaire et stagiaire.

- précise que la présente délibération se substitue à la délibération du 25 avril 2007, mentionnée précédemment.

Délibération adoptée à l'unanimité.

OUVERTURE D'UN POSTE D'ATTACHE PRINCIPAL

Il est proposé au conseil municipal de créer un poste d'attaché principal.

Vu le rapport soumis à son examen,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- crée un poste d'attaché principal,
- modifie le tableau des effectifs en conséquence, joint en annexe.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Emplois	Grade	Ouvert	Pourvu	Vacant
Service administratif				
<i>Directeur général des services</i>	<i>Attaché principal</i>	1	0	1
Directeur général des services	Attaché territorial (détaché sur emploi fonctionnel)	1	1	0
Responsable du service administratif	Rédacteur chef	1	1	0
Responsable des marchés et de l'urbanisme	Rédacteur principal	1	1	0
Responsable de la comptabilité	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	1	1	0
Secrétaire	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	1	1	0
Agent d'accueil – Etat Civil	Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	1	1	0
Coordinateur enfance - jeunesse	Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	1	0	1
TOTAL service administratif		8	6	2

Ateliers municipaux				
Responsable des services techniques	Contrôleur principal de travaux	1	1	0
Adjoint au responsable des S.T.	Agent de maîtrise principal	1	1	0
Responsable des espaces verts	Agent de maîtrise principal	1	1	0
Responsable bâtiments	Agent de maîtrise	1	1	0
Responsable fleurissement	Agent de maîtrise	1	0	1
Peintre	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	1	1	0
Plombier (en détachement)	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	1	1	0
Agent d'entretien des espaces verts	Adjoint technique 1 ^{ère} classe	1	1	0
Agent polyvalent bâtiment et espaces verts	Adjoint technique 1 ^{ère} classe	1	1	0
Agent d'entretien des espaces verts	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	1	1	0
Agent polyvalent bâtiment/électricité automobile	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	1	1	0
Responsable propreté voirie	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	1	1	0
Plombier / agent polyvalent	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	1	1	0
TOTAL ateliers municipaux		13	12	1

Service école/entretien ménage				
Agent des écoles maternelles	ATSEM 2ème classe	1	1	0
	ATSEM 1 ^{ère} classe	2	1	1
	ATSEM principale 2 ^{ème} classe	1	1	0
Femmes de service	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	6	6	0
TOTAL service école/entretien ménage		10	9	1

Police municipale				
Gardien de police	Gardien de police	1	1	0

TOTAL GENERAL		32	28	4
----------------------	--	-----------	-----------	----------

FIXATION DES TARIFS DES SERVICES MUNICIPAUX

Il est proposé au conseil municipal de revoir l'ensemble des tarifs des services municipaux selon le tableau joint en annexe.

M. RAPPENNE demande si les chômeurs paient les photocopies.

M. BARTH répond par la négative.

M. RAPPENNE demande des explications sur l'augmentation des tarifs des repas et souhaiterait que l'on intègre des repas bio ou label rouge, pour développer le goût des enfants.

M. FRISTOT précise que les prix de la cantine sont parmi les plus faibles des communes du bassin de Pompey.

Vu le rapport soumis à son examen,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- modifie les tarifs des services municipaux comme indiqué dans le tableau joint en annexe.

Délibération adoptée à l'unanimité.

		Tarifs 2005-2006 pour mémoire	Tarifs 2006-2007 pour mémoire	Variation 2007/2006	Tarifs 2007-2008 pour mémoire	Variation 2008/2007	Tarifs 2008-2009 votés	Variation 2009/2008	Variation moyenne annuelle depuis 2005-2006
Photocopies	A4 simple	0,20 €	0,20 €	0,00%	0,20 €	0,00%	0,25 €	25,00%	8,33%
	A4 R/V	0,30 €	0,30 €	0,00%	0,30 €	0,00%	0,35 €	16,67%	5,56%
	A3 simple	0,40 €	0,40 €	0,00%	0,40 €	0,00%	0,45 €	12,50%	4,17%
	A3 R/V	0,60 €	0,60 €	0,00%	0,60 €	0,00%	0,65 €	8,33%	2,78%
Droit de place	mètre linéaire	0,70 €	1,00 €	42,86%	1,00 €	0,00%	1,00 €	0,00%	14,29%
CLSH	enfants bouxiérois	8,16 €	8,15 €	-0,12%	8,15 €	0,00%	8,30 €	1,84%	0,57%
	enfants extérieurs	11,22 €	11,20 €	-0,18%	11,20 €	0,00%	11,40 €	1,79%	0,53%
Activités du PEL	Les 4 ou 5 séances (selon les activités)	8,00 €	8,00 €	0,00%	10,00 €	25,00%	10,00 €	0,00%	8,33%
Repas de cantine		3,55 €	3,55 €	0,00%	3,55 €	0,00%	3,65 €	2,82%	0,94%
Heure de garderie	1er enfant	1,27 €	1,30 €	2,36%	1,30 €	0,00%	1,32 €	1,54%	1,31%
	2ème enfant	1,11 €	1,10 €	-0,90%	1,10 €	0,00%	1,12 €	1,82%	0,30%
	3ème enfant et suivants	0,90 €	0,90 €	0,00%	0,90 €	0,00%	0,91 €	1,11%	0,37%
Salle Guingot									
Bouxiérois	week end	155,00 €	155,00 €	0,00%	155,00 €	0,00%	158,00 €	1,94%	0,65%
	semaine sauf vendredi	115,00 €	115,00 €	0,00%	115,00 €	0,00%	117,00 €	1,74%	0,58%
	nettoyage inclus	inclus	inclus	0,00%	inclus	0,00%	inclus	0,00%	0,00%
Non Bouxiérois	week end	300,00 €	300,00 €	0,00%	300,00 €	0,00%	306,00 €	2,00%	0,67%
	semaine sauf vendredi	200,00 €	200,00 €	0,00%	200,00 €	0,00%	204,00 €	2,00%	0,67%
	nettoyage	inclus	inclus	0,00%	inclus	0,00%	inclus	0,00%	0,00%
Associations bouxiéroises	2 1ères locations	gratuit	gratuit	0,00%	gratuit	0,00%	gratuit	0,00%	0,00%
	nettoyage	38,00 €	38,00 €	0,00%	38,00 €	0,00%	38,00 €	0,00%	0,00%
	3ème location week end	155,00 €	155,00 €	0,00%	155,00 €	0,00%	155,00 €	0,00%	0,00%
	nettoyage	inclus	inclus	0,00%	inclus	0,00%	inclus	0,00%	0,00%
	3ème location semaine sauf vendredi	115,00 €	115,00 €	0,00%	115,00 €	0,00%	115,00 €	0,00%	0,00%
Associations non bouxiéroises	week end	300,00 €	300,00 €	0,00%	300,00 €	0,00%	306,00 €	2,00%	0,67%
	semaine sauf vendredi	200,00 €	200,00 €	0,00%	200,00 €	0,00%	204,00 €	2,00%	0,67%
	nettoyage	inclus	inclus	0,00%	inclus	0,00%	inclus	0,00%	0,00%
Salle Lambing									
Bouxiérois	office et bar/week end	390,00 €	390,00 €	0,00%	390,00 €	0,00%	395,00 €	1,28%	0,43%
	office et bar/semaine	290,00 €	290,00 €	0,00%	290,00 €	0,00%	295,00 €	1,72%	0,57%
	nettoyage et vaisselle	inclus	inclus	0,00%	inclus	0,00%	inclus	0,00%	0,00%
	bars et sanitaire/week end	155,00 €	155,00 €	0,00%	155,00 €	0,00%	158,00 €	1,94%	0,65%
	bar et sanitaire/semaine	115,00 €	115,00 €	0,00%	115,00 €	0,00%	117,00 €	1,74%	0,58%
	nettoyage et vaisselle	32,00 €	32,00 €	0,00%	32,00 €	0,00%	33,00 €	3,13%	1,04%
Non Bouxiérois	office et bar/week end	1 020,00 €	1 020,00 €	0,00%	1 020,00 €	0,00%	1 040,00 €	1,96%	0,65%
	office et bar/semaine	660,00 €	660,00 €	0,00%	660,00 €	0,00%	675,00 €	2,27%	0,76%
	Vaisselle/repas/convive	0,80 €	0,80 €	0,00%	0,80 €	0,00%	0,85 €	6,25%	2,08%
	nettoyage	inclus	inclus	0,00%	inclus	0,00%	inclus	0,00%	0,00%
	bar et sanitaire/week end	510,00 €	510,00 €	0,00%	510,00 €	0,00%	520,00 €	1,96%	0,65%
	bar et sanitaires/semaine	255,00 €	255,00 €	0,00%	255,00 €	0,00%	260,00 €	1,96%	0,65%
	Verre à l'unité	0,20 €	0,20 €	0,00%	0,20 €	0,00%	0,25 €	25,00%	8,33%
	nettoyage	inclus	inclus	0,00%	inclus	0,00%	inclus	0,00%	0,00%
Associations bouxiéroises	2 1ères locations	gratuit	gratuit	0,00%	gratuit	0,00%	gratuit	0,00%	0,00%
	nettoyage	78,00 €	78,00 €	0,00%	78,00 €	0,00%	78,00 €	0,00%	0,00%
	3ème location	idem résidents bouxiérois	idem résidents bouxiérois	-	idem résidents bouxiérois	-	idem résidents bouxiérois	-	-
	nettoyage	inclus	inclus	0,00%	inclus	0,00%	inclus	0,00%	0,00%

**CREATION D'UN PARKING ET
MODIFICATION DE L'ENTRÉE DE L'ECOLE RENE THIBAUT
DEMANDE DE RESERVE PARLEMENTAIRE**

Pour faire suite à la construction de la cantine scolaire à côté de l'école René Thibault, il est proposé de modifier l'entrée de l'école et de créer un parking permettant aux parents de garer leur véhicule à proximité de l'école et d'améliorer la sécurité des enfants qui utilisent le bus.
Ce projet pourrait être réalisé en 2009. Il est cependant nécessaire de déposer dès maintenant un dossier de subvention au titre de la réserve parlementaire.

Conseil municipal du 25.06.2008

M. RAPPENNE demande dans quel endroit les adolescents peuvent aujourd'hui jouer à Bouxières Aux Dames. Il souhaite que les adolescents puissent jouer en extérieur. Selon lui, la commune devrait réaliser, en 2009, un équipement de plein air.

M. BARTH répond que ce projet est déjà à l'étude, et serait placé, si c'est possible, en dessous de l'école Kierren.

Vu le rapport soumis à son examen,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- accepte la réalisation de ces travaux, d'un montant estimé à 130 000 € HT,
- sollicite auprès du Ministre de l'Intérieur l'octroi d'une réserve parlementaire,
- précise qu'un dossier de demande de réserve parlementaire sera déposé à Monsieur Laurent HENART, Député de Meurthe-et-Moselle (1ère circonscription),
- s'engage à maintenir en bon état de fonctionnement les biens ainsi subventionnés,
- s'engage à ne réaliser les travaux qu'après l'autorisation du Ministère de l'Intérieur,
- précise que les crédits nécessaires seront ouverts au BP 2009.

Délibération adoptée à l'unanimité.

BUDGET PRINCIPAL OUVERTURE DE CREDITS
--

Afin de permettre le remboursement des cautions des quatre locataires de l'immeuble rue Alsace Lorraine que la commune a vendu à Est Habitat Construction, il y a lieu de transférer les crédits ouverts au budget primitif comme suit :

Section d'investissement			
Dépenses		Recettes	
c/27 Dépôts et cautionnements versés.	- 1 130 €		
c/165 Dépôts et cautionnements reçus.	+ 1 130 €		
Total	0	Total	0

Vu le rapport soumis à son examen,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- autorise le maire à ouvrir des crédits aux comptes cités ci-dessus.

Délibération adoptée à l'unanimité.

BUDGET PRINCIPAL OUVERTURE DE CREDITS – GESTION DU CIMETIERE

Le marché passé avec la société ELABOR pour l'informatisation de la gestion du cimetière comporte deux phases distinctes :

- la première concerne la procédure de reprise des concessions perpétuelles en état d'abandon,
- la deuxième concerne l'achat du logiciel, la reprise et la mise à jour des données des concessions et la mise à jour du plan du cimetière.

Afin de financer la première phase, il y a lieu d'ouvrir des crédits comme suit :

Section d'investissement			
Dépenses		Recettes	
2031 Frais d'études	+ 4 592.64 €		
020 Dépenses imprévues	- 4 592.64 €		
Total	0	Total	0

Vu le rapport soumis à son examen,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- autorise le maire à ouvrir des crédits aux comptes cités ci-dessus.

Délibération adoptée à l'unanimité.

**RENOVATION DU CENTRE VILLE
OUVERTURE DE CREDITS**

La mission de maîtrise d'œuvre dite AOR (assistance aux opérations de réception) concernant la rénovation du centre ville est désormais terminée, la période de garantie de parfait achèvement étant échue. Il est donc nécessaire de solder le marché de maîtrise d'œuvre (1 377,79 € TTC).

Les crédits nécessaires étaient ouverts au budget 2006 (il restait 1 747,55 € TTC disponibles) au compte 2315 (immobilisations en cours) opération 16 (centre ville). Ces crédits n'ont pas été reportés aux budgets suivants. Il convient donc d'ouvrir les crédits comme suit :

Section d'investissement			
Dépenses		Recettes	
2315 op.16 Immobilisations en cours	+ 1 377,79 €		
020 Dépenses imprévues	- 1 377,79 €		
Total	0	Total	0

Vu le rapport soumis à son examen,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- autorise le maire à ouvrir des crédits aux comptes cités ci-dessus.

Délibération adoptée par 24 voix pour, 1 contre (M. POMMIER), 2 abstentions (MM. MACHADO, FLAMAND).

**RENOVATION DES VESTIAIRES DU FCB ET DES LOCAUX DU CLUB DE PETANQUE
AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX**

Par délibération du 7 novembre 2007, le conseil municipal a autorisé le maire à signer des marchés de travaux pour la réfection des vestiaires du FCB et des locaux du club de pétanque.

Aux termes de l'article 49-1 de la loi n° 93-122 du 29 janvier 1993, la commission d'appel d'offres s'est réunie le 25/06/2008 pour donner son avis quant à la passation de l'avenant suivant :

Lot n°	Désignation	Entreprise	Marché initial	Avenant	Marché après avenant
6	Plâtrerie- isolation	IDEAL PLAFOND	10 685,26 € HT	2 291,00 € HT	12 976,26 € HT

La commission d'appel d'offres a donné un avis favorable à la passation de cet avenant.

Par ailleurs, il convient d'autoriser la passation de 3 avenants ne nécessitant pas l'avis de la commission d'appel d'offres, à savoir :

Lot n°	Désignation	Entreprise	Marché initial	Avenant	Marché après avenant
2	Charpente - couverture	COUVRETANCHE	57 033,39 € HT	- 366,00 € HT	56 667,39 € HT
3	Menuiseries métalliques - serrurerie	HOMANT	16 157,00 € HT	- 1 067,00 € HT	15 090,00 € HT
7	Electricité - chauffage - ventilation	BFE	36 315,00 € HT	- 366,00 € HT	35 949,00 € HT

Vu le rapport soumis à son examen,
Vu l'avis favorable et motivé de la commission d'appel d'offres du 25 juin 2008,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- autorise le maire à signer les 4 avenants susvisés (jointes en annexe).

Délibération adoptée à l'unanimité.

**REMBOURSEMENT DE FRAIS DE
NETTOYAGE AU COMITE DE JUMELAGE**

Le Comité de jumelage BOUXIERES AUX DAMES/MUTLANGEN a réservé la salle Guingot les 5 et 6 avril 2008 dans le but d'y organiser un week-end franco-allemand.

Cette manifestation a dû être annulée. Or, les frais de nettoyage (38 €) ont été encaissés.

Il convient donc de les rembourser à l'association.

Vu le rapport soumis à son examen,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide de rembourser les frais de nettoyage d'un montant de 38 € au Comité de jumelage.

Délibération adoptée à l'unanimité.

ADMISSION DE RECETTES

Dans le cadre de la fête du livre 2008, il convient d'admettre en recette la somme de 294 € correspondant à 21 repas à 14 € pris par les librairies et organisateurs suivants :

- M. ARVEL :

1

Conseil municipal du 25.06.2008

- M. et Mme HOYET : 2
- M. et Mme FOUSSE-TONI : 2
- Mme VIDAL : 1
- M. CHRETIEN : 1
- M. VOGLER : 1
- Mme LALANTE : 1
- M. et Mme BARTH : 2
- M. BREVAL : 1
- Mme MORIN-ESTEVEVES : 1
- Librairie L'Autre Rive : 3
- Librairie A la Sorbonne : 3
- Librairie Papiers-cadeaux : 2

Vu le rapport soumis à son examen,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- admet en recette la somme de 294 €.

Délibération adoptée à l'unanimité.

CONVENTION D'OCCUPATION DU MILLE CLUB PAR LA CROIX ROUGE

Il est proposé au conseil municipal de signer la convention d'occupation précaire et révocable du Mille Club avec la section locale de la Croix Rouge Française.

Vu le rapport soumis à son examen,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- autorise le maire de signer la convention jointe en annexe.

Délibération adoptée à l'unanimité.

CONVENTIONS D'ENGAGEMENTS RECIPROQUES

La commune de Bouxières aux Dames, en partenariat avec le Val de Lorraine, a recruté 3 jeunes gens pour les intégrer au dispositif du BAFA territorialisé.

Celui-ci est mis en place avec les collectivités de la communauté de communes, la région, le conseil général et le val de Lorraine pour apporter une aide aux personnes souhaitant obtenir le BAFA.

La commune s'engage à participer au financement de la formation BAFA des 3 jeunes, à concurrence de 300 € T.T.C pour chacun.

Par ailleurs, d'autres aides sont attribuées aux stagiaires (CAF, Jeunesse et sports, Région lorraine, CNAF).

Le montant résiduel à la charge des stagiaires est d'environ 100 euros.

En retour, ces derniers s'engagent à travailler aux centres de loisirs de BOUXIERES AUX DAMES pour une période de 10 semaines sur une durée de 2 ans.

Il est proposé au conseil municipal de signer les conventions d'engagements réciproques correspondantes (une seule convention est jointe en annexe, les deux autres étant similaires).

Vu le rapport soumis à son examen,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- approuve les conventions d'engagements réciproques relatives au fonctionnement du centre de loisirs de Bouxières Aux Dames,
- autorise le maire à signer lesdites conventions.

GROUPEMENT DE COMMANDES RESTAURATION COLLECTIVE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code des marchés publics et notamment l'article 8,

Afin d'optimiser les conditions d'achat de repas par les communes membres de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey ou par les associations qui gèrent la restauration collective, il est proposé au conseil municipal l'adhésion de la commune au groupement de commandes « restauration collective du bassin de Pompey ».

Ce groupement aura pour objet l'achat de goûters et de repas :

- pour la restauration collective scolaire et périscolaire,
- pour la restauration collective des mercredis loisirs (pour les communes qui le souhaitent),
- pour la restauration collective des centres aérés petites vacances et été,
- pour la restauration collective de foyers de personnes âgées (pour les communes qui le souhaitent)

pour les besoins de l'ensemble des membres du groupement pour les années 2009 à 2012.

Il convient également d'élire le représentant (et son suppléant) de la commission d'appel d'offres du groupement. Ce représentant et son suppléant sont élus parmi les membres de la commission d'appel d'offres qui ont voix délibérative.

Vu le rapport soumis à son examen,
Le conseil municipal après en avoir délibéré,

- Décide d'adhérer au groupement de commandes susmentionné.
- Approuve la convention constitutive du groupement jointe en annexe fixant les modalités de fonctionnement du groupement.
- Accepte que la commune de BOUXIERES AUX DAMES soit le coordonnateur du groupement.
- Autorise le maire à signer ladite convention.
- Elit à l'unanimité M. Jean-Luc DEJY comme représentant titulaire de la commission d'appel d'offres du groupement.
- Elit à l'unanimité M. Alain FRISTOT comme représentant suppléant de la commission d'appel d'offres du groupement.

Délibération adoptée à l'unanimité.

MOTION

Il est proposé d'associer la commune de BOUXIERES AUX DAMES à la Fédération Nationale des Usagers des Transports qui souhaite que la gare T.G.V. Lorraine voyageurs de VANDIERES, dont la réalisation est prévue dans le protocole additionnel à la convention de réalisation et de financement T.G.V.-Est Européen (signé le 7 novembre 2000), soit implantée rapidement.

La première phase du T.G.V. Est est maintenant réalisée, même si, sur quelques points, en particulier l'offre quantitative de places et la gamme tarifaire, des efforts conséquents doivent être faits par la S.N.C.F. Pour la deuxième phase, il est impératif que nos concitoyens soient en mesure de bénéficier pleinement de l'effet T.G.V. sur l'ensemble du réseau à grande vitesse, en particulier pour les T.G.V. contournant Paris vers l'ouest, le sud ouest, le nord voire les réseaux étrangers, Grande Bretagne, Benelux, Allemagne... Et plus tard l'Est de l'Europe.

Pour ce faire, une gare de connexion directe entre le réseau T.G.V. et les lignes TER est indispensable. Une prise en compte de la desserte vers Merrey, en améliorant celle-ci, est nécessaire. 60 collectivités ont apporté leur soutien à la réalisation de la gare T.G.V. Lorraine voyageurs de VANDIERES, ainsi que les présidents des conseils généraux de Meurthe-et-Moselle et des Vosges.

Au vu des explications du rapporteur,
le conseil municipal,

Conseil municipal du 25.06.2008

➤ SOUHAITE la réalisation de la gare de VANDIERES le plus rapidement possible. La situation de celle-ci, à la croisée des lignes TER Metz Nancy et T.G.V. ligne nouvelle (à proximité de PONT-A-MOUSSON), apparaît comme la plus cohérente pour faire bénéficier toute la Lorraine du réel intérêt du réseau T.G.V. y compris au-delà de ses frontières.

Délibération adoptée par 21 voix pour, 1 contre (M. GUERLOT), 5 abstentions (Mme HOYET, M. DELOULE, M. FLAMAND, M. POMMIER, M. MACHADO).

INSTITUTION DES COMITES CONSULTATIFS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY
--

Par délibération du 29 mai dernier, le conseil de communauté a institué 4 comités consultatifs, répondant chacun à une dynamique conforme aux orientations stratégiques du projet intercommunal :

- « Economie et solidarité »
- « Aménagement durable du territoire »
- « Politique de la ville et services de proximité »
- « Finances locales ».

Le comité des finances locales est composé de 2 représentants par commune désignés par le conseil de communauté sur proposition des 12 communes, obligatoirement conseillers communautaires ou conseillers municipaux. Les 12 membres du bureau et les maires siègent de plein droit.

Les 3 autres comités consultatifs sont composés de 7 représentants maximum par commune désignés par le conseil de communauté sur proposition des 12 communes, obligatoirement conseillers communautaires ou conseillers municipaux. Les 12 membres du bureau et les maires siègent de plein droit.

Vu le rapport soumis à son examen,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Désigne les membres suivants :

Economie et solidarité :

- | | |
|----------------------|-------------------|
| - Catherine LALANTE | - Denis MACHADO |
| - Marie-France PAULY | - Claude RAPPENNE |
| - Sébastien GUERLOT | |
| - Janine SCHERER | |
| - Claude FABIANI | |

Aménagement durable du territoire :

- | | |
|-------------------------|---------------------|
| - Denise FOUSSE-TONI | - Marie-Claude STEF |
| - Dominique LIZER-KEMPF | - Pierre FLAMAND |
| - Annick VIDAL | |
| - Jean-Louis RIEUF | |
| - Michel BREVAL | |

Politique de la ville et services de proximité :

- | | |
|--------------------------|-------------------|
| - Nadine DIAZ-PRIETO | - Etienne DELOULE |
| - Denise HOYET | - Pierre FLAMAND |
| - Daniel BOILLON | |
| - Claude CHEVREUX | |
| - Christine MORIN-ESTEVE | |

Finances locales :

- Alain FRISTOT
- Jean-Luc DEJY

Délibération adoptée à l'unanimité.